

PLAN REGIONAL SANTE ENVIRONNEMENT DES PAYS DE LA LOIRE 2010-2013

FICHE ACTION N° 9

**Intitulé de l'action :** Prévenir les risques auditifs liés à l'écoute de la musique amplifiée

**Pilote :** ARS (siège et DT53)

Contexte et enjeux de l'action

Objectifs et description de l'action

Les adolescents sont de plus en plus attirés vers l'écoute prolongée de musique amplifiée à partir de systèmes individuels et fréquentent massivement des lieux musicaux où sont générés des niveaux sonores très élevés.

Les études disponibles font ressortir que les troubles auditifs précoces concernent :

- 5 à 10% de la population générale (Guide de prévention du risque auditif – 2007)
- 11% des lycéens de la région Rhône-Alpes (I.U/M.T C.Bernard –Lyon1-1993/99)
- 30 % des musiciens professionnels (Guide de prévention du risque auditif – 2007)
- 17% de des musiciens non professionnels (étude Shmuziger et al. – 2006)
- 76% des DJ travaillant en discothèque (université de Montpellier – 2008)

L'enjeu de cette action porte donc sur la prise en compte du risque d'atteinte auditive par la population des adolescents et des jeunes adultes en terme de comportement. Elle doit permettre également aux acteurs de ce secteur culturel d'intégrer ce risque sanitaire dans leurs pratiques professionnelles pour eux mêmes, dans leurs enseignements et lors des représentations publiques.

L'objectif général de cette action, qui s'inscrit dans la continuité du PRSE1, est que tout jeune exposé à un niveau sonore important soit informé des risques sanitaires, soit en capacité de s'en prévenir, et connaisse la conduite à tenir en cas de symptômes auditifs après une exposition sonore importante.

Les actions déclinées dans le PRSE 1 ont permis de créer des outils permettant aux équipes éducatives de développer des actions de prévention auprès des élèves. Le partenariat avec le rectorat a été un élément déclencheur pour inscrire ce thème de santé, dans le programme scolaire officiel. La prise en compte de ce risque est réelle auprès des acteurs des musiques actuelles.

Les actions de ce 2<sup>ème</sup> plan ont pour objectifs de pérenniser la prise en compte de cette problématique de santé publique dans l'ensemble les lieux d'éducation musicale et de répétition (y compris scolaires) et de garantir l'absence de dépassement de niveaux maximum dans les lieux de diffusion.

## Opérations programmées

Opération (objectifs opérationnels)	Acteurs	Indicateurs des résultats attendus			
		Etat initial en 2009	Objectifs 2013	Etat d'avancement au	Code couleur*
<p>Accompagner la déclinaison du nouveau programme d'éducation musicale en matière de protection de la fonction auditive par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la promotion des outils mis à disposition des établissements scolaires</li> <li>- la mutualisation des expériences et de leurs évaluations.</li> </ul>	Pilote : ARS Rectorat – Conseil régional - Mutualité française - Conseils généraux –	-	50% d'établissements ayant développé un projet pluridisciplinaire intégrant cette problématique 100 000 élèves touchés par ces projets Création dès 2010 d'un espace partagé des projets sur le site du Rectorat		
<p>Sensibiliser les responsables des lieux de formation et de diffusion de la musique amplifiée, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'ensemble des directeurs des écoles de musique de la région</li> <li>- Lieux répertoriés comme des locaux de répétition de musique actuelle</li> </ul>	Pilote : ARS DRTEFP – ADDM – collectivités locales – Mutualité française - SCHS DRTEFP - ARS – ADDM – Collectivités locales Mutualité française – pôle régional des musiques actuelles	-	100% directeurs d'école de musique - sensibilisés 80 % lieux de répétition avec supports d'information		
<p>Garantir la prise en compte de ce risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dans les discothèques</li> <li>- dans les salles de concert</li> </ul>	Pilote : ARS Préfecture – DDI - SCHS ADDM – ARS – DRTEFP - Mutualité française - Collectivités locales – pôle régional des musiques actuelles	20% de discothèques contrôlées	20% de discothèques contrôlées/an 100% salles de concert avec procédure de contrôle du niveau de diffusion		
* Opération : non commencée ■ ; en cours ■ ; terminée ■ ; supprimée ■					
Observations					